

16 jan 2026 -15:15

Conseil des ministres du 16 janvier 2026

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 16 janvier 2026, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be

16 jan 2026 -15:15

Appartient à Conseil des ministres du 16 janvier 2026

Octroi de moyens supplémentaires pour les ateliers protégés et les entreprises adaptées

Sur proposition du ministre du Travail David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal octroyant des moyens supplémentaires pour les ateliers protégés et les entreprises adaptées.

Lors du Conseil des ministres du 11 avril 2025, il a été décidé de réservé pour l'année 2026 une enveloppe de 5 millions au sein de la sous-enveloppe pour les ateliers protégés et les entreprises adaptées.

Avec ce budget, le montant de la réduction des cotisations et de la dotation en 2026 des Fonds Maribel social des sous-commissions paritaires 327.01, 327.02 et 327.03 sera augmenté de 34 euros par trimestre et par travailleur en 2026.

Le projet prévoit que les Fonds Maribel social pourront utiliser intégralement l'augmentation de la dotation en 2026 comme compensation salariale pour le revenu minimum mensuel moyen garanti.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

16 jan 2026 -15:15

Appartient à [Conseil des ministres du 16 janvier 2026](#)

Accord de coopération relatif au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM)

Sur proposition du ministre du Climat et de la Transition environnementale Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la mise en œuvre du mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières.

Le 10 mai 2023, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le règlement européen 2023/956 établissant ce mécanisme, mieux connu sous le nom *Carbon Border Adjustment Mechanism* (CBAM).

L'accord de coopération comprend l'organisation et la mise en œuvre du CBAM et a été conclu entre l'État fédéral, la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale. Il a été préparé par le groupe de travail CBAM de la Commission nationale du climat (CNC) et poursuit les objectifs suivants :

- confirmer la désignation du ministre fédéral compétent pour l'environnement pour désigner l'autorité compétente CBAM
- imposer à l'autorité compétente CBAM qu'elle publie un rapport annuel concernant l'exécution de ses tâches
- désigner l'État fédéral en tant que représentant de la Belgique pour la vente des certificats CBAM sur la plateforme centrale commune
- imposer à l'autorité compétente pour le CBAM de veiller à l'échange d'informations au sein du groupe de travail

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'organisation et la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières conformément au règlement (UE) n° 2023/956 du Parlement européen et du Conseil et ses règlements d'exécution

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

<https://crucke.belgium.be>

info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle

Porte-parole (FR)

+32 477 78 29 62

Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Joy De Klerck

Porte-parole (NL)

+32 479 85 78 43

joy.deklerck@crucke.fed.be

16 jan 2026 -15:15

Appartient à [Conseil des ministres du 16 janvier 2026](#)

Transposition de la directive e-evidence

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal afin de transposer la directive européenne 2023/1544, connue sous le nom de « directive e-evidence ».

La directive prévoit des règles relatives à la désignation par le fournisseur de services d'un établissement désigné ou d'un représentant légal pour la réception, le respect et l'exécution des décisions et des injonctions visant à obtenir des preuves électroniques dans le cadre de procédures pénales, ces décisions et injonctions étant émises par les autorités compétentes des États membres.

L'avant-projet de loi transpose cette directive e-evidence et prévoit également des règles concernant des aspects qui ne sont pas couverts par cette directive mais qui ont été ajoutés pour tenir compte de la portée de la réglementation belge existante et des besoins opérationnels des autorités belges qui sont légalement habilitées à demander des preuves électroniques aux opérateurs de communications électroniques (en particulier les autorités judiciaires et les services de renseignement et de sécurité).

L'arrêté royal règle principalement la transmission des coordonnées de contact du représentant légal, de l'établissement désigné ou de la cellule de coordination à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT).

L'avant-projet de loi et le projet d'arrêté royal sont transmis pour avis à l'Autorité de protection des données, à l'Organe de contrôle de l'information policière, au Comité permanent de Contrôle des services de renseignement et de sécurité, au Collège des procureurs généraux, et ensuite au Conseil d'Etat.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis à l'IBPT.

Avant-projet de loi relative aux points de contact de certaines entreprises qui sont chargés de répondre aux demandes de fourniture ou de gel de preuves électroniques des autorités

Projet d'arrêté royal d'exécution de la loi relative aux points de contact de certaines entreprises qui sont chargés de répondre aux demandes de fourniture ou de gel de preuves électroniques des autorités

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be

16 jan 2026 -15:15

Appartient à [Conseil des ministres du 16 janvier 2026](#)

Institut des comptes nationaux : remplacement d'un membre du comité scientifique sur le budget économique

Sur proposition du ministre de l'Economie David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant démission et nomination d'un membre du comité scientifique sur le budget économique constitué auprès de l'Institut des comptes nationaux.

David Restiaux est nommé en remplacement de Vincent Vanesse, comme membre du comité scientifique sur le budget économique.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

16 jan 2026 -15:15

Appartient à [Conseil des ministres du 16 janvier 2026](#)

Défense : marché public pour le leasing de smartphones et de tablettes

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif au leasing des "Mobile Devices As a Service" (MDaaS) pour la Défense.

L'adjudicataire devra fournir une solution « as a Service » et sera responsable de tous les aspects de ce leasing, de la livraison à l'évacuation des appareils. Il sera également responsable de la gestion des applications installées sur les appareils. La durée du leasing demandée est de trois ans pour les smartphones et de quatre ans pour les tablettes.

Pendant six ans, la Défense pourra commander de nouveaux appareils en leasing, de sorte que la plupart des appareils pourront être remplacés au moins une fois durant la durée du contrat. Après ces six années, seuls les contrats de leasing existants seront maintenus jusqu'à leurs termes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

Kaatje Natens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

16 jan 2026 -15:15

Appartient à [Conseil des ministres du 16 janvier 2026](#)

Enveloppe en personnel militaire du cadre de réserve

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à adapter l'enveloppe en personnel militaire du cadre de réserve à la situation géopolitique actuelle.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des ambitions de l'accord de gouvernement, de la Vision stratégique 2025 et de la loi sur la programmation militaire. La Défense souhaite évoluer vers une réserve complémentaire, revalorisée et déployable. Cette réserve doit permettre à la Défense de monter en puissance plus rapidement en cas de menace accrue, de renforcer facilement ses unités et d'augmenter ainsi son état de préparation.

Une augmentation de l'enveloppe en personnel du cadre de réserve est dès lors nécessaire. Le maximum adapté de 20.000 militaires de réserve doit permettre de couvrir le besoin total en militaires de réserve nécessaire pour compléter les ordres de bataille de la Défense, et de rendre possible un engagement militaire volontaire des jeunes dans la réserve.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 octobre 2005 relatif à l'enveloppe en personnel militaire du cadre de réserve

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambergmont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

Kaatje Natens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

16 jan 2026 -15:15

Appartient à Conseil des ministres du 16 janvier 2026

Remplacement d'un membre de la Commission Nationale Climat

Sur proposition du ministre du Climat et de la Transition environnementale Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le remplacement d'un membre effectif de la Commission Nationale Climat.

Filip Cluysts est désigné en tant que membre effectif de la Commission Nationale Climat, à partir du 1er octobre 2025, en remplacement de Francis De Meyer.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Joy De Klerck
Porte-parole (NL)
+32 479 85 78 43
joy.deklerck@crucke.fed.be

16 jan 2026 -15:15

Appartient à [Conseil des ministres du 16 janvier 2026](#)

Plan d'aménagement des espaces marins 2026-2034

Sur proposition de la ministre chargée de la Mer du Nord Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'établissement du plan d'aménagement des espaces marins pour la période allant de 2026 à 2034, dans les espaces marins belges.

Le plan d'aménagement des espaces marins (PAEM) est un plan qui organise la structure spatiale tridimensionnelle et temporelle souhaitée des activités humaines dans la partie belge de la mer du Nord, sur la base d'une vision à long terme et d'objectifs économiques, sociaux et écologiques clairs. Ce plan vise à coordonner les décisions ayant un impact spatial sur les espaces marins belges et à garantir que chaque partie prenante soit impliquée dans le processus.

Le projet d'arrêté royal a fait l'objet d'une consultation publique et des avis ont été sollicités auprès de la Commission consultative PAEM, du Comité SEA, des gouvernements régionaux, des pays voisins et du Conseil fédéral pour le développement durable.

Sur la base d'une concertation avec la Défense, des adaptations techniques au PAEM peuvent encore être apportées.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

16 jan 2026 -15:15

Appartient à Conseil des ministres du 16 janvier 2026

Contrôle budgétaire 2026 et aux estimations pluriannuelles 2027-2031

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire relative au contrôle budgétaire 2026 et aux estimations pluriannuelles 2027-2031.

Le projet de circulaire précise les hypothèses utilisées par le SPF Stratégie et Appui (BOSA), le calendrier et les modalités prévues pour la préparation du contrôle budgétaire 2026 ainsi que pour la préparation de la note du Comité de monitoring du 19 mars 2026.

Le projet de circulaire prévoit également les modalités pour la préparation d'une nouvelle estimation pluriannuelle pour 2027-2031. L'ajustement concernera uniquement les dépenses absolument nécessaires qui ne sont pas prévues dans le budget initial 2026 et pour lesquelles il existe soit une base réglementaire, soit une décision du Conseil des ministres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be